

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir

DLU - JEUDI 9 AVRIL 2009

Trois groupes de travail sur les DLU animés par le directeur, adjoint du directeur général, chargé du pilotage du réseau et de ses moyens Philippe Rambal se sont tenus les 27 février, 6 mars et 9 avril 2009.

- **Mise en place des DLU – Calendrier**

La direction a confirmé que les 8 DLU de préfigurations seront mises en place avant l'été. La vague des 12 suivantes est prévue après la rentrée de septembre 2009. Sur le terrain, la mise en place des DLU a déjà été constatée. La Direction Générale a annoncé qu'une enquête anonyme sera réalisée au niveau des cadres des DLU en préfiguration.

Le Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES a exprimé le souhait de connaître le résultat de cette enquête avant la mise en place de la deuxième vague prévue après la rentrée 2009. Les groupes de travail pourront alors se pencher sur des situations concrètes en discutant sur les premiers bilans. D'autre part, il n'a pas été possible d'avoir une précision pour une date plus précise sur la mise en place de la deuxième vague

- **Organisation des DLU**

Les huit organigrammes des DLU de préfiguration ont été présentés aux OS sans mention du grade des responsables. Le but pour la direction était de ne pas figer les situations et de laisser une marge de manœuvre au niveau local. Toutefois, la direction a indiqué que la mise en place des DLU n'entraînait pas de suppression d'emplois. D'autre part, les cadres auront un positionnement et un périmètre d'activité qui tiendra compte de leur situation actuelle, de leur grade, de leurs compétences et de leurs choix préférentiels. Les directeurs locaux doivent avoir un entretien individuel afin que chacun soit directement informé de sa future situation dans la DLU.

Si la CFTC peut comprendre qu'une souplesse soit laissée au niveau local cette dernière ne doit pas générer d'abus et doit respecter les principes établis au niveau national. La DG a indiqué que tout changement d'affectation devra entraîner une information des OS qui sera également portée à la connaissance des CAP locales. **Si vous êtes dans cette situation dans une DLU en préfiguration n'hésitez pas à contacter la CFTC.** Enfin, à la lecture des organigrammes présentés force est de constater qu'il y aura de la place pour tout le monde dans les DLU....dans un premier temps. **La CFTC ne peut que regretter le manque de franchise de**

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdqfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dqfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

la direction vis à vis des agents qui savent pertinemment qu'au final un des objectifs de la fusion est la réduction des effectifs.

- **Le classement des DLU**

L'administration a déterminé des critères de classement des DLU en 2 parties (50 % chacune). Critère managérial et environnemental (nombre d'emplois, de structures, population) et critère enjeux des métiers réparti lui-même en 50 % selon des éléments d'activité des deux filières. Ainsi les DLU seront classées en 4 groupes d'environ 25.

Il aurait été intéressant de connaître le classement des 8 DLU en préfiguration compte tenu des critères retenus mais la Direction Générale s'y est refusée avant que ces derniers soient validés définitivement après un échange avec les OS.

- **Les règles de gestion des cadres et agents**

Ces dernières restent inchangées. Pour la Direction Générale, l'harmonisation des règles minimales de séjour avant mutation applicables pour les cadres A et A+ dans chacune des deux filières, est une question qui n'est pas exclusive de la mise en place des DLU. Cette réflexion fait partie du cadre plus général de réflexions sur l'évolution des règles de gestion statutaires des cadres.

Pour le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES, cette question ne pourra rester trop longtemps sans réponse. Comment penser qu'il n'y aura pas de tensions dans une même direction où certains devront attendre au minimum 3 ans et d'autres 2 avant de pouvoir muter selon qu'ils sont de l'une ou l'autre filière. Cette situation est source d'inquiétudes. Les agents souhaitent être sécurisés et rassurés sur ces points. Il est nécessaire de mettre tout à plat, de discuter de tout ce qui concerne les règles de gestion si l'administration souhaite garder des agents motivés dans la création des Directions Locales Uniques.